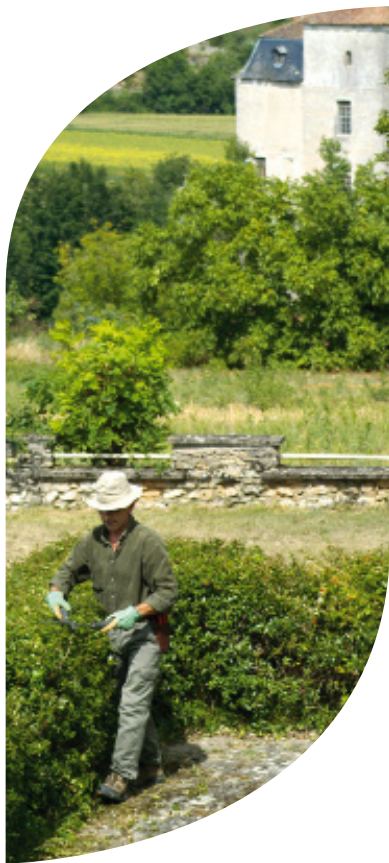


## Brevet Professionnel Agricole TRAVAUX DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

SPÉCIALITÉ “TRAVAUX DE CRÉATION & D’ENTRETIEN”

BPA TAP - Niveau V

- Diplôme du Ministère de l’Agriculture -



### Conditions d’entrée

Avoir 18 ans à l’entrée en formation.  
 Etre retenu à l’entretien de motivation.

### Public concerné

Personne désirant se reconvertir ou ayant un projet professionnel en relation avec le secteur d’activité concerné  
 Demandeur d’emploi  
 Toute personne signataire d’un Contrat de Professionnalisation Salariés (CIF ou autres ...)

### Recrutement

Entretien de positionnement avec le Pôle Emploi, la Mission Locale ou autres organismes prescripteurs des actions de formation  
 Préinscription en ligne [www.animapole.fr](http://www.animapole.fr)  
 Entretien d’évaluation des motivations, connaissance du métier et du milieu professionnel  
 Cet entretien se déroule au CFAA/CFPPA du Lot à Lacapelle-Marival à l’occasion d’une journée d’information collective.

### Les Métiers visés

Plusieurs possibilités sont envisageables au terme de la formation :

- Ouvrier qualifié des espaces verts (collectivités locales ou territoriales, syndicats intercommunaux...).
- Ouvrier qualifié des entreprises privées dans le secteur du paysage
- Chef d’entreprise en Travaux Paysagers
- Poursuites d’études

### Objectifs de la formation

Permettre aux candidats / stagiaires d’acquérir des compétences professionnelles et des savoir-faire pour exercer un métier dans ce secteur d’activité  
 Permettre à des salariés de ce secteur d’activité de professionnaliser leurs compétences et de réactualiser leurs connaissances  
 Permettre à des candidats/stagiaires d’élaborer un projet professionnel à l’issue de leur formation.

## Organisation de la formation

Lieu de Formation : CFAA/CFPPA du Lot, site de Lacapelle-Marival.

- Date de début : Septembre  $n$
- Date de fin : Mai  $n+1$
- Nombre d'heures de formation en Centre : 800 heures
- Formation en Entreprise : 9 semaines (200 heures)

## Contenu

UNITÉS CAPITALISABLES	CONTENU
Unités Capitalisables Nationales	
3 UC Générales	Communication, Mathématiques, Informatique
2 UC d'option	Sciences et techniques liées au végétal Matériaux, matériel et installation des chantiers
3 UC de spécialité	Travaux d'entretien Travaux de création Machinisme
Unités Capitalisables Régionales	
<b>2 UCARE</b> (au choix)	Multiplication et conservation des Végétaux Création d'entreprise TAP Création d'une rocaille

## Modalités d'Evaluation

Le Brevet Professionnel Agricole "Travaux des Aménagements Paysagers" est organisé suivant le dispositif des Unités Capitalisables.

Les évaluations, en contrôle continu, sont écrites, orales et pratiques suivant les UC.

Pour obtenir le diplôme, il faut valider les 10 Unités Capitalisables. Justifier d'un an d'activité professionnelle à temps plein au moment de la délivrance du diplôme.



CFAA/CFPPA du Lot  
Avenue de la Garenne  
46500 GRAMAT

Tél. 05 65 40 80 28

## HÉBERGEMENT

Le CFAA – CFPPA du Lot propose un internat accessible à tous les apprenants des formations dispensées au sein de l'établissement. L'accueil de groupe (scolaire ou association) est possible toute l'année (sous réserve de disponibilités). Le bâtiment est accessible pour les personnes à mobilité réduite.

L'internat peut loger jusqu'à 40 personnes : chambres individuelles, chambres de 4 lits, chambre pour personne à mobilité réduite.

Un foyer est à la disposition de toutes les personnes hébergées.

Des formules "restauration" en petit –déjeuner, demi-pension ou pension complète sont possibles. Les repas sont servis au self de 80 places.

Des salles de réunion peuvent également être louées à la journée ou demi-journée pour des réunions ou séminaires. Ces salles de réunion sont disponibles sur les sites de Lacapelle-Marival et Gramat.

Possibilité d'utiliser des salles informatiques ou des salles en visio - conférences (sur les deux sites) et du matériel peut vous être fourni : vidéo projecteur, ordinateur portable, accès internet, connexion Wifi, lecteur DVD, paper – board, ...